



D.2024.02.05.1.1.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Février 2025

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

**1.1.7 – Ligne Aéroport : Marché de travaux n° LAE 2024 02200 M – Travaux préparatoires :
Autorisation de signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD.**

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Jop)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).

Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.

Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.

Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.

Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).

Par délibération D.2021.07.07.1.1.1, approuvait les études d'Avant-projet de la sous opération LAE le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 27 350 000 euros (HT valeur janvier 2017).

Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).

Le marché objet de la présente délibération concerne les travaux préparatoires à l'opération de la Ligne Aéroport et regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- Travaux préparatoires, déposes et démolition diverse,
- Travaux de terrassement et d'empierrement,
- Création de voirie,
- Réalisation de réseaux gravitaires enterrés,
- Réalisation de réseaux secs enterrés,
- Adaptation de l'éclairage public,
- Signalisation de police et directionnelle.

La durée prévisionnelle du marché est de 8 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 14 novembre 2024 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisséo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 16 décembre 2024 avant 17h00.

Quatre (4) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir les sociétés :

1. SPIE BATIGNOLLES MALET
2. EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
3. COLAS FRANCE SECTEUR OUEST
4. THOMAS & DANIZAN / EXEDRA MIDI-PYRENEES.

Les candidatures ont toutes été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 27 Janvier 2025, attribué le marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD pour un montant de 208 382,40 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature du marché LAE 2024 02200 avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD et d'autoriser la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD le marché n° LAE 2024 02200 relatif aux travaux préparatoires dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport, pour un montant de 208 382,40 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES